



RAPPEL DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU DOMAINE

Mesdames, Messieurs les copropriétaires,

Avec la saison estivale qui se profile et une notable augmentation de la fréquentation, nous vous rappelons quelques règles du vivre ensemble au Domaine, afin que nous puissions tous continuer à trouver plaisir à y séjourner.

Merci de communiquer ces recommandations à vos locataires ou visiteurs.

La piscine : Ouverture du 29 Avril au 29 Octobre 2023, de 9h à 20h

Passage par les portillons et le pédiluve obligatoire. Escalade des barrières strictement prohibé.

Surveillants : Présence du **08 Juillet au 20 Août, de 13h30 à 19h30**

Ils sont là pour votre sécurité et votre tranquillité. Merci de l'accueil que vous leur réserverez ainsi que du respect que vous et vos proches leur manifesterez.

Rappel : deux défibrillateurs sont à disposition au Domaine : 1 aux sanitaires piscine et 1 vers les tennis

A ceux qui s'étonneraient de la réduction, voire de l'arrêt de l'arrosage à certains endroits, le Comité Espaces Verts, en accord avec nos jardiniers, et en conformité avec les instructions préfectorales, s'est engagé dans une démarche **d'économie de la ressource d'eau**.

Il a pour cela programmé le remplacement progressif, tant en plantations que par le choix de graminées, de certaines espèces par d'autres moins consommatrices.

Nous continuerons toutefois à privilégier certaines pelouses les plus visibles, en particulier devant la loge régisseur et aux abords de la piscine.

Merci de ne pas circuler en **vélo, trottinette ou skate-board** sur les voies secondaires, en particulier celles entourant la piscine.

Des sacs pour les déjections canines ont été installés en libre accès. Faites-en bon usage.

Nos jardiniers subissent encore trop souvent l'effet « crottes dans le ventilateur » quand ils passent le Rotofil. Pensez à eux.

Les chiens doivent par ailleurs être tenus en laisse.

Tri selectif :

Des locaux poubelles existent dans le Domaine ; le tri sélectif doit être respecté.

Le dépôt d'encombrants est interdit dans le Domaine ; chacun doit déposer en bas du Domaine des Planes les objets en verre.

Le portail. Très sollicité pendant la saison estivale, merci de privilégier l'utilisation du portillon lorsque vous sortez à pied, même avec un chariot de golf.

Linge :

Conformément au Cahier des Charges/règlement de copropriété, il est interdit d'étendre du linge aux balcons et terrasses à la vue des voisins. En outre il est préférable que les terrasses ne soient pas encombrées par des objets autres que du mobilier de jardin/terrasse.

Le Bureau ASL vous souhaite un excellent été au Domaine.